



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 06 JUIL. 2023
et publié le 06 JUIL. 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 99_2023_050

Contrat de territoire avec le Conseil départemental 2022/2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Pascal AUPY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Marie BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTEAU

Date de la convocation : 21 juin 2023
Date de l'affichage : 21 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230628-992023050-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 99_2023_050

Contrat de territoire avec le Conseil départemental 2022/2026

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Le contrat de territoire est un outil de programmation de projets pluriannuel, s'appuyant sur une enveloppe financière prédéfinie sur une période de cinq ans, 2022/2026.

Il est élaboré à l'échelle d'une communauté de communes mais concerne chaque commune du territoire intercommunal, sur la base d'un diagnostic partagé des atouts, des potentialités à développer, des disparités à corriger. Il s'agit donc avant tout d'un « outil » de concertation et de vision partagée d'un territoire à l'échelle intercommunale pour élaborer un projet de territoire.

C'est en ce sens que la politique d'aménagement du territoire du Cher adoptée par le Département en assemblée départementale le 20 juin 2022 et le 17 octobre 2022, vise à poursuivre et conforter la politique mise en place sur la période 2022-2026 autour des 3 principales villes que sont Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond et des 13 pôles de centralité et 19 pôles d'équilibre afin d'assurer un aménagement équilibré du territoire départemental.

Les six thématiques prioritaires sont :

- ✓ Les services à la population
- ✓ La santé
- ✓ La vitalité/revitalisation des centres-villes/centres-bourgs
- ✓ La transition écologique et énergétique
- ✓ La mobilité
- ✓ Le tourisme/patrimoine

En ce qui concerne Cœur de France, les communes suivantes sont désignées :

Pôle de centralité : Saint-Amand-Montrond

Pôle d'équilibre : Charenton-du-Cher

Un contrat ville-centre 2022/2026 a été rédigé afin de définir les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par Cœur de France, Charenton-du-Cher et Saint-Amand-Montrond (*projet joint à la synthèse*).

Pour Cœur de France, les opérations retenues sont les suivantes :

Au titre du volet « **Services à la population** »

Opérations	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Réalisation d'une aire d'accueil pour les Citoyens Français Itinérants	1 200 000 €	2024-2025	250 000 €
Création d'un Tiers-lieu compétences	800 000 €	2024-2026	46 000 €

Au titre du volet « Santé »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond	500 000 €	2023-2025	200 000 €

Au titre du volet « Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction du bâtiment « L'ATELIER »	1 600 000 €	2023-2025	200 000 €

Au titre du volet « Transition écologique et énergétique »

Opérations	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction d'un réseau d'eaux usées et d'une station d'épuration à La Celle	2 000 000 €	2023-2025	120 000 €
Construction d'un réseau d'eaux usées à Bruère-Allichamps et agrandissement de la station d'épuration de La Celle	2 000 000 €	2025-2026	50 000 €

Au titre du volet « Mobilité »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Travaux d'accès à la future ZAC Orval	450 000 €	2023-2025	50 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **signer le contrat de territoire 2022/2026 ;**
- **solliciter les subventions correspondantes auprès du Département du Cher et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Gérard MARTEAU



DÉPARTEMENT DU CHER

CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Communauté de communes Cœur de France

Entre les soussignés :

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES, représenté par son Président du Conseil départemental, Monsieur Jacques FLEURY, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération n° AD /2023 du Conseil départemental du 19 juin 2023,

Ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

Et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE, dont le siège se situe 1 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond, représentée par Monsieur Daniel Bône, Président, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération de son Conseil communautaire n° 6 en date du 7 décembre 2022,

Ci-après désignée « la Communauté de communes »,

- **LA COMMUNE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, dont le siège se situe 2 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel Riotte, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération de son Conseil municipal n°..... en date du

Ci-après désignée « le pôle de centralité »,

- **LA COMMUNE DE CHARENTON-DU-CHER**, dont le siège se situe 89 rue Nationale à Charenton-du-Cher, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Aupy, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération de son Conseil municipal n°..... en date du

Ci-après désignée « le pôle d'équilibre »,

d'autre part,

Accusé de réception en préfecture 018-200036135-20230628-992023050-DE Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023
--

Le Département, la Communauté de communes Cœur de France, les communes de Saint-Amand-Montrond et Charenton-du-Cher sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Le contrat de territoire est un outil de programmation de projets pluriannuel, s'appuyant sur une enveloppe financière prédéfinie sur une période de cinq ans, 2022-2026 votée par l'Assemblée départementale le 20 juin 2022. Il est élaboré à l'échelle d'une communauté de communes mais concerne chaque commune du territoire intercommunal, sur la base d'un diagnostic partagé des atouts, des potentialités à développer, des disparités à corriger. Il s'agit donc avant tout d'un « outil » de concertation et de vision partagée d'un territoire à l'échelle intercommunale pour élaborer un projet de territoire. Dans ce contexte, le projet d'une commune non identifiée comme commune pôle mais reconnu d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire, pourra être inscrit au contrat.

C'est en ce sens que la politique d'aménagement du territoire du Cher adoptée par le Département en Assemblée départementale le 20 juin 2022 et le 17 octobre 2022, vise à poursuivre et conforter la politique mise en place sur la période 2022-2026 autour des 3 principales villes que sont Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond et des 13 pôles de centralité et 19 pôles d'équilibre afin d'assurer un aménagement équilibré du territoire départemental.

Axée sur six thématiques prioritaires que sont les services à la population, la santé, la vitalité/revitalisation des centres-villes/centres-bourgs, la transition écologique et énergétique, la mobilité et le tourisme/patrimoine, elle se déclinera à travers les schémas départementaux fixant les politiques départementales prioritaires avec une attention pour soutenir la revitalisation des centres-bourgs.

Outre l'accompagnement financier, le Département accompagne les collectivités dans leurs projets en s'appuyant sur un réseau d'ingénierie mobilisé au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), TERRITORIA société d'économie mixte (SEM Territoria), le bailleur public départemental VAL DE BERRY, la société publique locale 1000 lieux du Berry, Berry Numérique. Les collectivités adhérentes à l'agence départementale CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT) peuvent bénéficier d'un accompagnement technique dans le champ de ses compétences.



Le présent contrat se propose de décliner, sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de France, cette nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Article 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de formaliser l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants d'intérêt communautaire, détaillés dans les fiches-actions descriptives annexées au contrat type, sous maîtrise d'ouvrage des EPCI, des communes pôles, voire des communes membres dont les projets retenus seront identifiés d'intérêt communautaire sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de France.

Il est basé sur un diagnostic partagé de ce territoire dont les principaux enjeux sont rappelés à l'article 3 du présent contrat.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles la Communauté de communes et les communes du territoire apportent leurs contributions au développement des services de proximité afin de satisfaire les besoins de leurs habitants.

Il précise les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par ces acteurs.

Il rappelle également les modalités d'intervention du Département au titre de ses principales compétences sur ce territoire.

Article 2 - PERIMETRE DU CONTRAT

La carte présentée en annexe 1 fixe les limites territoriales du présent contrat.

Les communes suivantes sont désignées comme pôle de centralité ou pôle d'équilibre :

- Pôle de centralité : Saint-Amand-Montrond
- Pôles d'équilibre : Charenton-du-Cher

Article 3 - ENJEUX DU TERRITOIRE

Les parties ont défini à travers un diagnostic partagé, les principaux enjeux auxquels le territoire de la Communauté de communes est confronté.

On peut néanmoins souligner les principaux enjeux suivants :

- l'aménagement de l'espace
- l'eau et l'énergie
- le développement économique
- l'attractivité touristique
- la santé et le cadre de vie



Article 4 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Cœur de France et dans le cadre de ses compétences, le Département s'engage, sur la période 2022-2026, à mettre en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage directe, les actions inscrites à son Plan pluriannuel d'investissement¹.

4.2 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Cœur de France, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre du volet « **Services à la population** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Réalisation d'une aire d'accueil pour les Citoyens Français Itinérants (CFI)	Communauté de communes Cœur de France	1 200 000 €	2024-2025	250 000 €
Création d'un Tiers-lieu Compétences	Communauté de communes Cœur de France	800 000 €	2024-2026	46 000 €
Rénovation et extension du complexe sportif Georges Baraton	Ville de Saint-Amand-Montrond	1 715 000 €	2023-2026	300 000 €

Au titre du volet « **Santé** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Création d'un Centre de santé à Saint Amand-Montrond	Communauté de communes Cœur de France	500 000 €	2023-2025	200 000 €
Construction d'un Point Médical à Charenton-du-Cher	Commune de Charenton-du-Cher	600 000 €	2023-2025	200 000 €

¹ Y compris les opérations routières intitulées « traversées d'agglomération ».



Au titre du volet « **Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction du bâtiment L'ATELIER	Communauté de communes Cœur de France	1 600 000 €	2023-2025	200 000 €
Création d'un groupe scolaire à Charenton-du-Cher	Commune de Charenton-du-Cher	1 500 000 €	2024-2026	100 000 €
Réaménagement du Parc Montagnac et réhabilitation du bâtiment en salle polyvalente	Ville de Saint-Amand-Montrond	1 434 080 €	2024-2026	300 000 €
Requalification de la Place de la République	Saint-Amand-Montrond	2 158 000 €	2023-2025	400 000 €

Au titre du volet « **Transition écologique et énergétique** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction d'un réseau d'eaux usées et d'une station d'épuration à La Celle	Communauté de communes Cœur de France	2 000 000 €	2023-2025	120 000 €
Construction d'un réseau d'eaux usées à Bruère-Allichamps et agrandissement de la station d'épuration de La Celle	Communauté de communes Cœur de France	2 000 000 €	2025-2026	50 000 €

Au titre du volet « **Mobilité** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Travaux d'accès à la future ZAC Orval	Communauté de communes Cœur de France	450 000 €	2023-2025	50 000 €



Au titre du volet « **Tourisme/Patrimoine** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Néant				

Soit un total de financement envisagé par le Département d'un montant de **2 216 000 €** sur la durée du contrat représentant l'enveloppe financière réservée par le Département pour le territoire de la Communauté de communes Cœur de France au titre du contrat de ville centre.

Article 5 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES

Le contrat de territoire doit être annexé de chaque fiche-projet des projets inscrits au contrat.

A partir de la signature du contrat entre les parties, chaque signataire devra déposer les dossiers de demandes de subvention complets inscrits au contrat. Les modalités afférentes à la constitution des dossiers sont précisées au guide pratique joint en annexe.

Chaque projet, une fois finalisé et son plan de financement stabilisé, sera présenté à l'organe délibérant du Département, sous réserve du respect du règlement départemental adopté par délibération n°AD-0354/2022 du 17 octobre 2022 et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Il projet fera l'objet d'une délibération qui précisera les modalités de versement de l'aide départementale et la répartition des crédits de paiement sur les différents exercices budgétaires, sous réserve du respect de l'annualité budgétaire.

La participation minimale du maître d'ouvrage est fixée à 20% des financements apportés par les financeurs publics, sous réserve des dispositions prévues au CGCT. Sont considérées comme aides publiques directes, toutes les contributions reçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, voire de certains organismes parapublics. Le montant de l'aide départementale pourra être éventuellement réduit à due concurrence pour respecter cette règle.

Les crédits des actions annulées en cours de contrat pourront être réaffectés à de nouvelles actions ou à des actions existantes.

Les projets, objets du présent contrat, ne pourront prétendre à d'autres financements de la part du Département.



Article 6 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat de territoire est signé pour une la période 2022-2026. Il prend effet à compter de sa date de notification par le Département aux autres parties et prendra fin au 31 décembre 2026.

Pour prétendre aux subventions, les projets devront connaître un engagement financier avant le 31 décembre 2025, après dépôt d'un dossier de demande de subvention et une fin d'opération au 31 décembre 2026.

Article 7 - SUIVI DU CONTRAT

Les parties se réunissent une fois par an au minimum. Lors de cette réunion annuelle, le Département est représenté par le Président ou le Vice-Président en charge de la politique Aménagement du territoire et les projets inscrits à l'article 4 font l'objet d'une présentation de leur état d'avancement respectif par le maître d'ouvrage de l'opération.

A l'occasion de ce bilan, les parties peuvent proposer le retrait ou l'ajout de projets. En cas d'accord, le (ou les) nouveau(x) peut (peuvent) être inscrit(s) au contrat, sous réserve du respect du règlement départemental adopté par délibération n°AD-0354/2022 du 17 octobre 2022 et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Le financement de ces projets par le Département est régi par les dispositions de l'article 5.

Cette réunion annuelle permet également au Département de présenter l'ensemble des réalisations conduites au titre de ses engagements au cours de l'année écoulée. Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu élaboré par le Département. Le bilan de l'année 2026 dresse un bilan complet des actions conduites au titre du présent contrat.

Article 8 - CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

8.1 - Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité de la présente convention et tendant à son annulation, sont soumis à la compétence juridictionnelle du tribunal administratif d'Orléans (ci-après dénommé « le Tribunal »).

Préalablement à la saisine du Tribunal, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, un mémoire comportant l'énoncé et la motivation du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois, à compter de la réception de ce mémoire, pour y répondre ;
- à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente peut procéder à la saisine du Tribunal (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par



l'application informatique "Télérecours", accessible par le site internet suivant : <https://www.telerecours.fr>).

8.2 – En tout état de cause, si le Département s'engage, par le présent contrat, à ce que son pouvoir d'émettre un titre exécutoire à l'encontre de la communauté de communes Cœur de France et des communes de Saint-Amand-Montrond et de Charenton-du-Cher ne soit le cas échéant exercé qu'après qu'aura été mise en œuvre la procédure prévue à l'article 8.1 ci-dessus, il ne renonce pas à ce pouvoir ni à sa faculté de saisir le Tribunal d'une demande tendant au recouvrement de sa créance, notamment dans le cadre d'un référé provision engagé sur le fondement de l'article R. 541-1 du code de justice administrative. ».

Article 9 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les parties consentent à ce que les informations personnelles recueillies fassent l'objet de traitements informatiques destinées à instruire la présente convention.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent aux informations figurant dans cette convention.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L.3232-1), à la politique d'aménagement du territoire adoptée lors de l'Assemblée départementale du 17/10/2022 (AD-0353/2022), au règlement adopté lors de l'Assemblée départementale du 20/06/2022 (AD-220-2022), Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services du Département (responsable de traitement) :
- * de mettre en œuvre sa politique d'aménagement du territoire 2022 - 2026,
- * d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial.
- aux agents comptables assignataires d'exécuter les opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie au budget du Département en lien avec la présente convention.
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle,
- aux prestataires du Département auxquels il sous traite une partie de la réalisation du traitement et notamment ses sous-traitants informatiques de réaliser leurs missions.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique.

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de la présente convention. En fournissant les réponses, les parties consentent à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement informatique de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée à : Département du Cher - Délégué à la protection des données - 1 place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18023 BOURGES Cedex, ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr>.



Article 10 - RÉSILIATION

Le Département peut, à tout moment et sans aucun délai de préavis, pour tout motif d'intérêt général mettre fin au présent contrat.

En cas de résiliation du présent contrat, ni la Communauté de communes Cœur de France, ni la ville de Saint Amand-Montrond, ni la commune de Charenton-du-Cher ne peuvent prétendre à une indemnité.

Article 11 - DOMICILE

Pour l'exécution des présentes clauses et de leurs suites, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 1.

Article 12 - MODIFICATION DU CONTRAT

Les présentes ainsi que leurs annexes ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant adopté par l'ensemble des parties.

Fait en 4 exemplaires originaux.

A Bourges, le

Pour le Département du Cher,
Le Président,

Jacques Fleury

Pour la Communauté de communes
Cœur de France
Le Président

Daniel Bône

Pour la ville de Saint-Amand-Montrond,
Le Maire,

Emmanuel Riotte

Pour la commune de Charenton-du-Cher
Le Maire,

Pascal Aupy

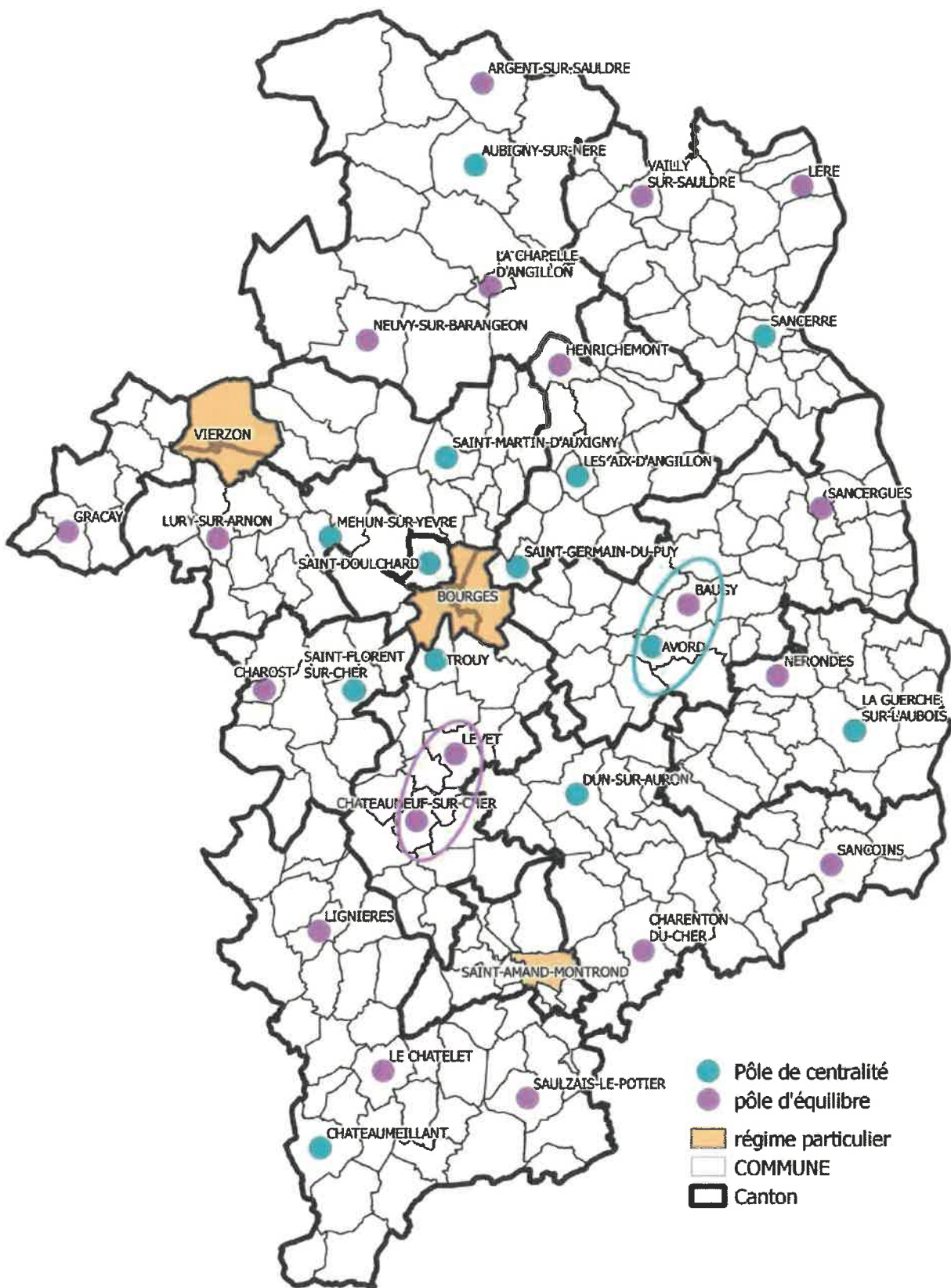


LISTE DES ANNEXES :

- Annexe 1 : carte



Annexe 1 : carte





DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Communauté de communes Cœur de France

FICHE-PROJET N° 1	Intitulé du projet : Réalisation d'une aire d'accueil pour les Citoyens Français Itinérants (CFI)
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation :
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Communauté de communes Cœur de France Responsable légal : Daniel Bône, Président Adresse : 1, rue Philibert Audebrand 18200 Saint-Amand-Montrond Tél. 02.48.82.11.31 Courriel : contact@cc-cœurdefrance.fr
INSCRIPTION DANS LES VOILETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Le projet de territoire de la communauté de communes Cœur de France prévoit la réalisation d'une aire d'accueil des citoyens français itinérants. Il s'agit d'une compétence obligatoire de l'EPCI.
OBJECTIFS	L'objectif est de réaliser une aire d'accueil de 10 emplacements pour répondre aux obligations légales déclinées de manière opérationnelle dans schéma départemental.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>L'aire des Fromentaux a été définitivement fermée. Un nouvel emplacement a été identifié, route de Charenton-du-Cher. L'acquisition est en cours avec l'aide de la SAFER. Les premières esquisses ont été réalisées. Le projet est estimé à 1 300 000 €.</p> <p>Une modification du PLUi-H est en cours pour placer la zone en Ngv. Les conditions de propriété foncière et de zonage seront respectées avant la fin de l'année 2023.</p> <p>L'aire doit répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en révision en 2023.</p> <p>L'étude préalable réalisée à partir de la fréquentation de l'ancienne aire laisse apparaître un besoin estimé à 10 emplacements compte tenu de l'investissement réalisé dans le même calendrier pour des terrains familiaux, répondant au besoin de sédentarisation.</p>
Caractère structurant	Outre le caractère obligatoire, cette aire limite les stationnements illicites ou installations sauvages.
Montage du projet (ex. concession)	La réalisation des travaux sera confiée à un maître d'œuvre après étude réalisée en régie. La gestion de l'aire sera confiée par contrat à un prestataire spécialisé.
Intérêt communautaire	Article L5214-16 du CGCT, compétence obligatoire
Evaluation	La fréquentation mesurée en nombre de stationnements par an ainsi que la durée de stationnement. Evaluation qualitative en cours de définition.

CALENDRIER PREVISIONNEL	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	Projet programmé du 1 ^{er} janvier 2024 au 1 ^{er} avril 2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Construction de l'aire	1 200 000 €	1 200 000 €	Département	250 000 €	20%
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) : CRTE	500 000 €	38%
			Région Centre Val de Loire, CRST	100 000 €	10%
			Autre : CAF	50 000 €	2%
			Sous-total des aides	900 000 €	70%
			Autofinancement : - emprunt	300 000 €	30%
TOTAL DES DEPENSES HT	1 200 000 €	100%	TOTAL DES RECETTES	1 200 000 €	100%



DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Communauté de communes Cœur de France

FICHE-PROJET N°2	Intitulé du projet : Création d'un Tiers Lieu Compétences
-----------------------------------	--

TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation :
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Communauté de communes Cœur de France Responsable légal : Daniel Bône, Président Adresse : 1, rue Philibert Audebrand 18200 Saint-Amand-Montrond Tél. 02.48.82.11.31 Courriel : contact@cc-coeurdefrance.fr
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Le projet de Tiers-Lieux Compétences constitue le prolongement de La Passerelle, lieu d'accueil des entrepreneurs et sessions de formations mis en place par la communauté de communes Cœur de France et situé à Saint-Amand-Montrond.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une identité de territoire autour des filières porteuses de l'économie locale • Rapprocher les acteurs de l'insertion et de la formation et les entreprises en leur offrant un guichet unique • Encourager la créativité et les initiatives individuelles • Offrir des espaces adaptés aux besoins des associations artistiques, culturelles et sportives du Sud du département du Cher
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Matériellement parlant, le TLC est pensé comme une continuité du projet initié à <i>La Passerelle — atelier des réussites</i> situé au centre de Saint-Amand-Montrond. Il prend sa source dans les locaux actuels de La Passerelle, qui abrite déjà un FabLab, un espace de coworking, une conciergerie d'entreprises, des ateliers dédiés à la formation et un Campus-Connecté.</p> <p>Une procédure d'acquisition du terrain a été initiée auprès de la ville de Saint-Amand-Montrond.</p> <p>L'étude préalable réalisée à partir de la fréquentation de la Passerelle démontre un besoin d'espace de formations supplémentaires, en particulier des plateaux techniques.</p>
Caractère structurant	Le projet de consortium réunit des partenaires à l'interface entre le milieu de l'entreprise, l'insertion, la formation et les institutions publiques locales représentées par les EPCI. Les filières du secondaire et du tertiaire, représentées par des acteurs locaux sont celles dont les besoins en formation et en recrutement sont croissants sur le territoire. Le Tiers-Lieu Compétences sera donc en interaction directe avec l'environnement socio-économique local et les usagers.
Montage du projet (ex. concession)	La réalisation des travaux sera confiée à un maître d'œuvre après étude réalisée en régie.
Intérêt communautaire	Article L5214-16 du CGCT, compétence obligatoire
Evaluation	<p>Les impacts de la structure développée seront mesurés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'embauches à la suite d'une formation réalisée au TLC - Le nombre de formations dispensées annuellement et le nombre de stagiaires reçus - Le nombre de projets initiés au sein du TLC

CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Phase 1 : CONCEPTION	12/10/2022 – 22/06/2023
	Phase 2 : MAITRISE D'OEUVRE	23/06/2023 – 06/02/2024
	Phase 3 : TRAVAUX	07/02/2024 – 06/02/2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux d'extension d'un bâtiment public	800 000 €	800 000 €	Département	46 000 €	5,75 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) : CRTE		
			Région Centre Val de Loire, préciser	480 000 €	60 %
			Autre (préciser)		
			Sous-total des aides		
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	274 000 €	34,25 %
TOTAL DES DEPENSES HT	800 000 €	100%	TOTAL DES RECETTES	800 000 €	100%

Ville de Saint Amand Montrond

FICHE-PROJET N° 3	Intitulé du projet : Rénovation et extension du complexe sportif Georges Baraton
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	<p>Type d'opération :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Localisation : Complexe sportif Georges Baraton, Rue Pierre de Coubertin 18200 Saint Amand Montrond</p>
MAITRISE D'OUVRAGE	<p>Organisme : Ville de Saint Amand Montrond</p> <p>Responsable légal : Emmanuel RIOTTE, Maire</p> <p>Adresse : 2, rue Philibert Audebrand 18200 Saint-Amand-Montrond</p> <p>Tél. 02.48.63.83.00</p> <p>Courriel : direction.generale.services@ville-saint-amand-montrond.fr</p>
INSCRIPTION DANS LES VOILETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<p><input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique</p> <p><input type="checkbox"/> Mobilité</p> <p><input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine</p>

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	<p>Inauguré le 6 septembre 1980, le complexe sportif Georges Baraton occupe actuellement une superficie totale de 31 851 m² et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un gymnase d'une surface d'environ 1 900 m², comprenant au rez-de-chaussée un gymnase multisports et un dojo à l'étage ; - Une piste et des équipements d'athlétisme en extérieur ; - Un terrain de football extérieur. <p>Le complexe sportif est utilisé 7 jours sur 7, par plusieurs associations sportives et un public de scolaires.</p> <p>Les locaux ne répondent plus aux normes actuelles en matière de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique.</p>
OBJECTIFS	<p>L'objectif est donc de rénover cet équipement sportif structurant, afin de favoriser et améliorer les conditions de pratique pour les associations et les établissements scolaires.</p>
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>La Ville de Saint-Amand-Montrond inscrit pleinement sa politique générale dans la transition énergétique.</p> <p>Ainsi, le projet de rénovation portera une attention toute particulière à la performance énergétique du bâtiment après travaux. Nous prévoyons la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture.</p> <p>Aussi, le projet permettra de traiter la mise aux normes du bâtiment sur les questions de sécurité et d'accessibilité.</p> <p>Une extension sera ainsi créée pour permettre de disposer en rez-de-chaussée toutes les activités sportives. Ainsi, le dojo actuellement situé à l'étage prendra place dans un nouvel espace dédié aux sports de combat (judo, aikido, karaté...).</p>
Caractère structurant	<p>L'équipement est un lieu de pratique sportive au rayonnement communal et intercommunal, qui doit permettre l'accueil d'activités et d'événements publics sportifs du territoire. C'est un gymnase utilisé par le collège Jean Valette.</p>
Montage du projet (ex. concession)	<p>L'exploitation du site sera assurée par la commune de Saint-Amand-Montrond.</p>
Intérêt communautaire	<p>EPCI non compétent</p>

Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> *Etiquette énergétique du bâtiment après travaux *Nombre d'usagers *Nombre d'événements sportifs organisés au Complexe *Taux d'occupation des espaces
-------------------	--

CALENDRIER PREVISIONNEL (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	Sélection de la Maîtrise d'œuvre en juillet 2023. ESQ : septembre 2023. APS : décembre 2023. APD : février 2024. PRO / DCE : juin 2024. Début des travaux : octobre 2024. Date de fin : décembre 2025.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
TRAVAUX : Rénovation et extension du gymnase Baraton	1 500 000 €	1 500 000 €	Département	300 000 €	17,5 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) : DETR et Fonds vert/ANS	700 000 €	41 %
			Région Centre Val de Loire, CRST	250 000 €	14,5 %
			Sous-total des aides	1 250 000 €	73 %
HONORAIRES & FRAIS DIVERS : Honoraire de MOE (provision)	180 000 €	180 000 €	Autofinancement : - emprunt	465 000 €	27 %
Contrôleur technique (provision)	12 000 €	12 000 €			
Coordonnateur SPS (provision)	15 000 €	15 000 €			
Diagnostic Amiante et Plomb	8 000 €	8 000 €			
TOTAL DES DEPENSES HT	1 715 000 €	100 %	TOTAL DES RECETTES	1 715 000 €	100%

Communauté de communes Cœur de France

FICHE-PROJET N° 4	Intitulé du projet : Création d'un centre de Santé à Saint Amand-Montrond
---------------------------------	---

TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation :
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Communauté de communes Cœur de France Responsable légal : Daniel BÔNE - Président Adresse : 1 rue Philibert AUDEBRAND 18200 SAINT-AMAND-MONTROND Tél. 02 48 82 11 46 Courriel : contact@cc-coeurdefrance.fr
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Le projet de territoire de la communauté de communes Cœur de France prévoit la création d'une extension du cabinet de kinésithérapie à Saint-Amand-Montrond. Le contexte local fait ressortir le besoin de désengorger le service des urgences médicales de l'hôpital de Saint-Amand-Montrond. Ce projet a donc évolué vers un centre de santé.
OBJECTIFS	Les professionnels de santé pourront recevoir les patients qui n'ont plus de médecin traitant et qui ont un besoin non urgent.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Cœur de France vient d'acquérir un bâtiment vide, à rénover, situé à proximité de la maison de santé pluridisciplinaire, où les professionnels de santé installés ne peuvent pas prendre de nouveaux patients.</p> <p>Ce nouveau site permettra d'aménager plusieurs salles de consultations pour que des professionnels de santé puissent recevoir, lors de permanences, les patients qui engorgent le service des urgences de l'hôpital de Saint-Amand-Montrond pour des pathologies non urgentes.</p> <p>Ce bâtiment pourra aussi accueillir un cabinet de soins dentaires pour qu'un nouveau dentiste s'installe avec une salle d'attente dédiée et un accès autonome des patients.</p> <p>L'ensemble de la rénovation sera traité pour limiter les consommations d'énergie afin d'obtenir la classe énergétique B.</p>
Caractère structurant	Faciliter l'accès aux soins des habitants qui n'ont plus de médecins traitants et éviter l'engorgement des urgences de l'hôpital de Saint-Amand-Montrond.
Montage du projet (ex. concession)	La réalisation des travaux sera confiée à un maître d'œuvre et la gestion du centre de santé sera assurée directement par Cœur de France.
Intérêt communautaire	Lutter contre la désertification médicale et permettre un accès aux soins de premiers recours.
Evaluation	Nombre de praticiens qui réaliseront des permanences et nombre de patients accueillis

CALENDRIER PREVISIONNEL (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	Acquisition du bâtiment 1er semestre 2023 et concertation avec l'ARS. Consultation pour un maître d'œuvre au 2ème semestre 2023, réalisation des travaux 2024 pour une ouverture du centre de santé fin 2024.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux et maitrise d'œuvre	500 000 €	500 000 €	Département	200 000 €	35%
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) FNADT	150 000 €	30%
			Région Centre Val de Loire, préciser		
			Autre (préciser)		
			Sous-total des aides	350 000 €	
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	150 000 €	35%
TOTAL DES DEPENSES HT	500 000 €	100%	TOTAL DES RECETTES	500 000 €	100%



DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Commune de Charenton-du-Cher

FICHE-PROJET N° 5	Intitulé du projet : Création d'un point médical à Charenton
------------------------------------	---

TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation :
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Commune de Charenton Responsable légal : M. Pascal AUPY, maire de Charenton-du-Cher Adresse : 89 rue Nationale 18210 Charenton-du-Cher Tél. : 02 48 62 00 30 Courriel : mairie.charentonducher@wanadoo.fr
INSCRIPTION DANS LES VOILETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Départ en retraite des deux médecins actuellement installés dans un cabinet médical obsolète également loué par des infirmières. Un des médecins est propriétaire du cabinet dont les travaux de remise en état sont très onéreux (achat du bien + toiture et désamiantage > 200 000 euros). Le cabinet rayonne au-delà du territoire vie santé de Saint-Amand-

	Montrond.
OBJECTIFS	La commune souhaite construire un bâtiment neuf en adéquation avec les normes actuelles. Ce cabinet sera destiné à accueillir 4 infirmiers, un psychologue, trois kinésithérapeutes et deux médecins généralistes.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	La commune a la maîtrise du foncier. Le terrain de 13 194 m ² est situé en centre-ville, à proximité de la Marpa (maison de retraite). Il s'agit de la parcelle AC 496. Le bâtiment fera 200 m ² . Il contiendra : Une salle de soins et un bureau pour les infirmiers Deux salles de soins et bureaux pour les médecins Une salle de soin et un bureau pour les kinésithérapeutes, ainsi qu'un bassin d'hydrothérapie. Un espace de téléconsultations Une tisanderie Une salle d'attente partagée Un guichet d'accueil sera installé pour le secrétariat. Les travaux ont été estimés à 600 000 euros.
Caractère structurant	Le projet participe à la lutte contre les déserts médicaux et permet d'augmenter l'attractivité de la commune.
Montage du projet (ex. concession)	La réalisation des travaux sera confiée à un maître d'œuvre après étude réalisée en régie. La gestion du point médical sera assurée par la collectivité.
Intérêt communautaire	
Evaluation	Les impacts de la structure développée seront mesurés par : Le nombre de praticiens installés Le nombre de consultations

CALENDRIER PREVISIONNEL	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	février–juin 2023 : Choix du maître d'œuvre APS–APD : septembre 2023 Début des travaux janvier 2024 - Fin prévisionnelle : décembre 2024

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Construction du bâtiment	600 000 €	600 000 €	Département	200 000 €	33%
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser) :		
			1. FEDER		
			Etat (DETR, DSIL, ..., pr	200 000 €	33%
			1. DETR		
			Région Centre Val de Loire, préciser) :	80 000 €	14%
			1. CRST		
Autre (préciser)					
Sous-total des aides	480 000 €	80%			
Autofinancement :	60 000 €	10%			
- fonds propres					
- emprunt	60 000 €	10%			
TOTAL DES DEPENSES HT	600 000 €	100%	TOTAL DES RECETTES	600 000 €	100%

Communauté de communes Cœur de France

FICHE-PROJET N°6	Intitulé du projet : Construction du bâtiment « L'ATELIER »
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation :
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Communauté de communes Cœur de France Responsable légal : Daniel Bône, Président Adresse : 1, rue Philibert Audebrand 18200 Saint-Amand-Montrond Tél. 02.48.82.11.31 Courriel : contact@cc-cœurdefrance.fr
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Le projet « l'Atelier » entre dans le cadre de l'aménagement de la ZA des Carmes ; action inscrite dans le projet de territoire de Cœur de France.
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre à un artisan bijoutier local d'étendre son activité et de doubler son effectif grâce à des locaux adaptés 2. Coupler l'atelier à un espace de convivialité pour toutes les générations
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>L'emplacement choisi est un espace d'environ 8 000 m² situé sur la ZAC des Carmes, rue de la Cannelle, à l'est de Saint-Amand-Montrond, entre ville et campagne.</p> <p>L'entreprise a besoin d'un bâtiment d'environ 1 750 m² au sol, composé d'un espace de convivialité d'environ 800 m² avec toit-terrasse d'environ 300 m², d'un atelier d'environ 400 m² et d'un local de stockage d'environ 250 m². Ce bâtiment sera conçu sur le site de la ZAC des Carmes à Saint-Amand-Montrond, entre la Cité de l'Or et le centre aqualudique Balnéor.</p> <p>Du point de vue environnemental, le bâtiment sera équipé de panneaux solaires sur le toit pour autoconsommation, de récupérateurs d'eau de pluie pour les sanitaires, d'un mur végétalisé sur le toit terrasse et de tout dispositif visant à minimiser la consommation d'énergie. L'emploi de matériaux biosourcés pourra être proposé par le maître d'œuvre, sous réserve de l'acceptation du maître d'ouvrage et du surcoût engendré. De plus, une étude de faisabilité est envisagée pour la mise en place d'un réseau de chaleur permettant de mutualiser un dispositif de chauffage entre plusieurs bâtiments de la Zac des Carmes. Le mode de chauffage envisagé est la géothermie.</p>
Caractère structurant	<p>Le projet entraînera la création d'au moins 6 emplois.</p> <p>Par ailleurs, il offrira un lieu de rencontres informel aux professionnels des métiers d'art, en particulier la bijouterie. Le terrain choisi est idéalement situé pour accueillir le projet décrit. L'implantation de l'atelier de bijouterie à cet endroit permettrait de réancrer la Pyramide au cœur des métiers d'arts et de créer un partenariat privilégié avec l'atelier Montdor dans une perspective de maillage solidaire du territoire et de mutualisation des ressources.</p>
Montage du projet (ex. concession)	La réalisation des travaux sera confiée à un maître d'œuvre après étude réalisée en régie.
Intérêt communautaire	Article L5214-16 du CGCT, compétence obligatoire.
Evaluation	<p>Les impacts de la structure développée seront mesurés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'emplois créés - La fréquentation du lieu

CALENDRIER PREVISIONNEL (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)		
ECHEANCIER	Phase 1 : CONCEPTION	03/01/2023 – 05/05/2023
	Phase 2 : MAITRISE D'OEUVRE	05/05/2023 – 20/02/2024
	Phase 3 : TRAVAUX	11/03/2024 – 02/07/2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Construction du bâtiment	1 600 000 €	1 600 000 €	Département	200 000 €	12,5 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) : DETR	400 000 €	25 %
			Région Centre Val de Loire, préciser) : CRST	200 000 €	12,5 %
			Autre (préciser) : ADEME	100 000 €	6,25 %
			Sous-total des aides	900 000 €	56,25 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	700 000 €	43,75 %
TOTAL DES DEPENSES HT	1 600 000 €	100 %	TOTAL DES RECETTES	1 600 000 €	100 %



DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Commune de Charenton du Cher

FICHE-PROJET N°7	Intitulé du projet : Travaux de construction d'un groupe scolaire
-----------------------------------	--

TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation :
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Commune de Charenton Responsable légal : M. Pascal AUPY, maire de Charenton-du-Cher Adresse : 89 rue Nationale 18210 Charenton-du-Cher Tél. : 02 48 62 00 30 Courriel : mairie.charentonducher@wanadoo.fr
INSCRIPTION DANS LES VOILETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Actuellement la commune compte deux pôles scolaires. Cela oblige les élèves à traverser la route 4 fois par jour. La cantine n'est pas aux normes de sécurité et d'accessibilité.
OBJECTIFS	Pour des raisons de sécurité et de gain pédagogique, la commune souhaite rassembler les deux pôles et avoir une cantine pouvant accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>L'étude de définition des besoins est en cours.</p> <p>Le terrain de 2507 m² se trouve en centre-bourg, juste à côté de la bibliothèque, des complexes sportifs et du centre de secours. Il s'agit de la parcelle AC 95.</p> <p>Le bâtiment de 300 m² comptera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 salles de classes • 1 salle d'accueil périscolaire • Un espace motricité • Une cantine • Des annexes
Caractère structurant	Regroupement des services scolaires. Un seul arrêt de bus à proximité du lieu.
Montage du projet (ex. concession)	La réalisation des travaux sera confiée à un maître d'œuvre après étude réalisée en régie. La gestion du point médical sera assurée par la collectivité.
Intérêt communautaire	Compétence communale.
Evaluation	Les impacts de la structure développée seront mesurés par : <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'élèves inscrits

CALENDRIER PREVISIONNEL	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	<p>Phase 1 programmation étude : février à novembre 2023</p> <p>Phase 2 choix du maître d'œuvre : décembre 2023 à septembre 2024</p> <p>Phase 3 début prévisionnel des travaux : janvier 2025</p> <p>Phase 4 fin prévisionnelle des travaux : janvier 2026</p>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Construction	1 500 000 €		Département	100 000 €	6 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) : - DETR	400 000 €	26%
			Région Centre Val de Loire, préciser : - CRST	400 000 €	26%
			Autre (préciser) :		
			Sous-total des aides		
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	200 000 € 400 000 €	42 %
TOTAL DES DEPENSES HT	1 500 000 €		TOTAL DES RECETTES	1 500 000 €	100%

Ville de Saint Amand Montrond

<p align="center">FICHE-PROJET</p> <p align="center">N° 8</p>	<p align="center">Intitulé du projet :</p> <p align="center">Réaménagement du Parc Montagnac et réhabilitation du bâtiment en salle polyvalente</p>
<p>TYPE D'ACTION /LOCALISATION</p>	<p>Type d'opération :</p> <p><input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Localisation : Montagnac, 8 quai Lutin 18200 Saint Amand Montrond</p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE</p>	<p>Organisme : Ville de Saint Amand Montrond</p> <p>Responsable légal : Emmanuel RIOTTE, Maire</p> <p>Adresse : 2, rue Philibert Audebrand 18200 Saint-Amand-Montrond</p> <p>Tél. 02.48.63.83.00</p> <p>Courriel : direction.generale.services@ville-saint-amand-montrond.fr</p>
<p>INSCRIPTION DANS LES VOILETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique</p> <p><input type="checkbox"/> Mobilité</p> <p><input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine</p>

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	<p>Aujourd'hui, le site est peu utilisé, quasiment une friche. Le bâtiment de l'ancienne piscine est en partie mis à disposition d'un club sportif (karaté et Aikido) et l'espace des anciens bassins aquatiques est d'ores et déjà utilisé pour des événements à caractères culturels (concerts...). Un espace est également mis à disposition d'une entreprise locale pour y faire de l'éco pâturage (moutons). Le reste du parc est peu fréquenté du fait de l'absence d'un cheminement et d'entretien.</p>
OBJECTIFS	<p>L'objectif est de valoriser ce site dans le périmètre ORT afin d'en faire un lieu de convivialité et de rencontres intergénérationnelles pour les saint-amandois.</p> <p>Il s'agit d'apporter différentes dimensions à cette friche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dimension sociale (lieu d'interactions entre les usagers, rencontres intergénérationnelles) - Une dimension climatique et sanitaire (îlot de fraîcheur, lieu de bien-être, espace d'apaisement) - Une dimension écologique et pédagogique (avec l'intervention du CPIE Brenne Berry sur le site) - Une dimension culturelle (spectacles, cinéma plein air, manifestations portées par des associations, ...) - Une dimension paysagère
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Le projet comprend deux volets structurants :</p> <p>1/ L'aménagement extérieur du parc, comprenant les phases suivantes :</p> <p>a). Les abords du parc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'entrée du parc, - Gestion et organisation des accès et circulation de fonctionnement, - Mise en valeur des abords immédiats / gestion des limites <p>b). La place centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du site des anciennes piscines comme lieu d'accueil principal, - Distribution et mise en place des usages et activités, - Viabilisation d'un cheminement extérieur jusqu'à la clairière <p>c). Le parc historique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration et création du patrimoine, - Mise en place d'une stratégie végétale de gestion, - Viabilisation des accès à la Tour

	<p>2/ La réhabilitation du bâtiment existant en salle polyvalente</p> <p>Il s'agit de réhabiliter le bâtiment existant en salle polyvalente. L'ambition est de pouvoir décentraliser sur des journées le centre de loisirs de la Ville dans un lieu privilégié, mais également d'apporter des solutions techniques pour proposer des sanitaires accessibles et disposer d'espaces pour accueillir les événements sur le site. Par ailleurs, ces aménagements pourront permettre d'accueillir les activités du CPIE Brenne Berry (association de loi 1901 qui mène de nombreuses missions en lien avec l'éducation à l'environnement, la formation professionnelle et l'accompagnement de démarches de développement durable) mais également d'autres associations (scouts...).</p> <p>La Ville de Saint-Amand-Montrond inscrit pleinement sa politique générale dans la transition énergétique et écologique. Le présent projet portera donc une attention toute particulière sur une rénovation énergétique performante du bâtiment.</p> <p>La performance thermique attendue devra permettre d'atteindre le niveau BBC Effinergie Rénovation et de ramener le bâtiment à une étiquette énergétique B.</p>
<p>Caractère structurant</p>	<p>Requalification d'une friche naturelle sur une superficie de 32 626 m² en plein cœur de ville et dans le périmètre ORT.</p> <p>Ces aménagements pourront permettre aussi d'apporter une étape complémentaire sur le linéaire du canal de Berry, à proximité du camping, où des synergies pourront se créer, et d'une future résidence sénior.</p> <p>L'ambition est de compléter l'offre présente à Virlay avec un site plus central, plus accessible et avec une topographie différente.</p>
<p>Montage du projet (ex. concession)</p>	<p>Une première étude du CIT a permis de définir les premières orientations en 2021, corroborée avec l'étude de revitalisation conduite actuellement par MG Urba.</p> <p>Une maîtrise d'œuvre a été lancée sur cette base afin de nous accompagner dans le réaménagement du parc Montagnac avec une maîtrise d'ouvrage ville.</p>
<p>Intérêt communautaire</p>	<p>Compétence Ville</p>
<p>Evaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Mesure de la fréquentation du site (intégration d'un outil dans la nouvelle entrée) *Nombre de manifestations organisées et public reçu *Taux d'occupation des espaces du bâtiment *Gain énergétique obtenu sur le bâtiment principal (+ étude panneau solaire)

CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

ECHÉANCIER

Maîtrise d'œuvre lancée en septembre 2022.
Phase APS : mars 2023.
Phase APD : en cours (restitution début juillet 2023).
PRO / DCE : septembre 2023.
Début des travaux : avril 2024.
Date de fin : février 2025.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
TRAVAUX : Rénovation du bâtiment (chiffrage phase APS) Aménagement extérieur du parc (en cours de chiffrage) HONORAIRES & FRAIS DIVERS : Honoraire de MOE Contrôleur technique (provision) Coordonnateur SPS (provision) Diagnostic Amiante et Plomb Levé topographique du site			Département	300 000 €	21 %
	564 332 €	564 332 €	Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
	650 668 €	650 668 €	Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) : DETR et Fonds vert	573 632 €	40 %
			Région Centre Val de Loire, CRST	200 000 €	14 %
	189 000 €	189 000 €	Autre : CAF	80 000 €	5,6 %
	8 000 €	8 000 €	Sous-total des aides	1 153 632 €	80 %
	12 000 €	12 000 €	Autofinancement : - emprunt	280 448 €	20 %
	2 856 €	2 856 €			
	7 224 €	7 224 €			
TOTAL DES DEPENSES HT	1 434 080 €	100%	TOTAL DES RECETTES	1 434 080 €	100%



DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Ville de Saint Amand Montrond

FICHE-PROJET N°9	Intitulé du projet : Requalification de la Place de la République
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Place de la République 18200 Saint Amand Montrond
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Ville de Saint Amand Montrond Responsable légal : Emmanuel RIOTTE, Maire Adresse : 2, rue Philibert Audebrand 18200 Saint-Amand-Montrond Tél. 02.48.63.83.00 Courriel : direction.generale.services@ville-saint-amand-montrond.fr
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	<p>Au début du XXème siècle, la place regroupe les grandes fonctions de ville centre sur la place Carrée : Théâtre, lieu de représentation, église, kiosque. Elle n'est pas occupée par des stationnements (et pour cause la voiture n'est pas encore démocratisée).</p> <p>Aujourd'hui, il s'agit d'un espace entièrement minéralisé et essentiellement dévolu au stationnement avec 120 places dans le carré central.</p>
OBJECTIFS	<p>L'objectif est de valoriser cette place centrale, en plein cœur du centre-ville de Saint-Amand-Montrond et de la renaturer.</p> <p>Les objectifs du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De transformer la place en un lieu apaisée et mieux équilibré entre les différents usages (piétons, parking...). ▪ De favoriser la formation d'un véritable îlot de fraîcheur et de verdure en centre-ville ▪ De mettre en valeur le patrimoine local (kiosque) ▪ De Redonner plus de place aux piétons en concevant des espaces agréables et confortables où les habitants et l'ensemble des usagers aient l'envie d'y passer du temps.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Les trottoirs des façades Ouest, Sud et Est sont élargis jusqu'au carré central et devienne des plateaux piétons (plateau zone 20/30) traversées par les véhicules et non l'inverse. Le carré central est ensuite requalifié en stationnements plus qualitatif et perd une partie de ces stationnements. L'espace regagné est dévolu à une programmation commerciale, événementielle et de confort (arceaux vélos, mobilier urbain de repos). La place est arborée et des espaces pouvant accueillir les manifestations (foires d'Orval) sont toutefois conservés non arborés.</p> <p>Une réflexion est aussi menée sur la désimperméabilisation des surfaces existantes.</p>
Caractère structurant	<p>ORT/PVD : action phare de l'étude de revitalisation</p> <p>Aménagement et requalification de l'espace urbain, lieu de centralité</p> <p>Amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>Création d'un îlot de fraîcheur</p>

Montage du projet (ex. concession)	<p>L'étude de revitalisation du centre-ville conduite actuellement par MG Urba a permis de définir les premières orientations et scénarios d'aménagement de la place.</p> <p>Une mission de maîtrise d'œuvre va désormais être lancée sur cette base, afin de nous accompagner dans le projet d'aménagement.</p>
Intérêt communautaire	Compétence Ville
Evaluation	<p>Coefficient de désimperméabilisation des sols</p> <p>Mesures de réduction des températures (îlot de fraîcheur)</p> <p>Enquête de satisfaction auprès des habitants</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	<p>Sélection de la Maîtrise d'œuvre en juillet 2023.</p> <p>ESQ : septembre 2023.</p> <p>APS : novembre 2023.</p> <p>APD : février 2024.</p> <p>PRO /DCE : mai 2024.</p> <p>Début des travaux : septembre 2024.</p> <p>Date de fin : octobre 2025.</p> <p>Calendrier de réalisation prévisionnel susceptible de modification suivant les résultats de l'archéologie préventive.</p>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
TRAVAUX : Requalification de la place HONORAIRES & FRAIS DIVERS : Honoraire de MOE Coordonnateur SPS (provision) Diagnostic Amiante & HAP dans les enrobés routiers Levé topographique et géodétection des réseaux	1 846 000 €	1 846 000 €	CC Cœur de France	300 000 €	14 %
			Département	400 000 €	19 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) : DETR et Fonds vert	600 000 €	28 %
			Région Centre Val de Loire, CRST	300 000 €	14 %
			Sous-total des aides	1 600 000 €	75 %
			Autofinancement : - emprunt	558 000 €	25 %
TOTAL DES DEPENSES HT	2 158 000 €	100 %	TOTAL DES RECETTES	2 158 000 €	100 %

Communauté de communes Cœur de France

<p>FICHE-PROJET</p> <p>N°10</p>	<p>Intitulé du projet :</p> <p>Construction d'un réseau d'eaux usées et d'une station d'épuration à La Celle</p>
<p>TYPE D'ACTION /LOCALISATION</p>	<p>Type d'opération :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude</p> <p><input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Localisation :</p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE</p>	<p>Organisme : Communauté de communes Cœur de France</p> <p>Responsable légal : Daniel BÔNE, Président</p> <p>Adresse : 1 rue Philibert Audebrand –18200 Saint-Amand-Montrond</p> <p>Tél. 02 48 82 11 46</p> <p>Courriel : contact@cc-coeurdefrance.fr</p>
<p>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique</p> <p><input type="checkbox"/> Mobilité</p> <p><input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine</p>

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	La déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage de la Fontaine Saint-Clair, en date du 3 janvier 2020, impose, entre autres, la mise en place d'un assainissement collectif sur une partie du bourg de La Celle.
OBJECTIFS	Création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Il s'agit de construire un système d'assainissement collectif comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 000 m de réseau gravitaire, - 347 de réseau en refoulement, - 2 postes de refoulement, - 177 boites de branchement (1 par foyer), - 1 station d'épuration de 450 équivalents habitants. <p>Le coût des travaux est estimé à 2 000 000 € HT.</p>
Caractère structurant	Préservation de la qualité de l'eau du captage. Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique du milieu récepteur.
Montage du projet (ex. concession)	Un maître d'œuvre travaille sur le sujet, des entreprises privées, après mise en concurrence, réaliseront les travaux. Les ouvrages seront par la suite intégrés au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, géré par la société Veolia Eau.
Intérêt communautaire	Compétence de Cœur de France depuis sa création en 1999
Evaluation	Contrôle des raccordements des particuliers après mise en service des ouvrages.

CALENDRIER PREVISIONNEL (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	Etudes préalables réalisées, phase DCE en cours de finalisation. Durée des travaux estimée à 18 mois.

	Début des travaux : 2ème semestre 2023.
--	--

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux de construction d'une station d'épuration et d'un réseau d'eaux usées	2 000 000 €	2 000 000 €	Département	120 000 €	6 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser)		
			Région Centre Val de Loire, préciser		
			Autre (préciser) Agence Eau	800 000 €	40 %
			Sous-total des aides		
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	1 080 000 €	54 %
TOTAL DES DEPENSES HT	2 000 000 €	100 %	TOTAL DES RECETTES	2 000 000 €	100 %



DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Communauté de communes Cœur de France

FICHE-PROJET N° 11	Intitulé du projet : Construction d'un réseau d'eaux usées à Bruère-Allichamps et agrandissement de la station d'épuration de La Celle
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : X construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation :
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Communauté de communes Cœur de France Responsable légal : Daniel BÔNE, Président Adresse : 1, rue Philibert Audebrand -18200 Saint-Amand-Montrond Tél. 02 48 82 11 46 Courriel : contact@cc-coeurdefrance.fr
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	<p>De fortes contraintes d'habitat et de nature de sol empêchent les propriétaires de biens immobiliers à Bruère-Allichamps de mettre en place des systèmes d'assainissement autonomes.</p> <p>Aujourd'hui, les eaux usées brutes se déversent dans le réseau communal d'eaux pluviales qui rejoint directement le Cher.</p>
OBJECTIFS	<p>Collecter et traiter les eaux usées des habitations de Bruère-Allichamps afin d'amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique du milieu récepteur.</p>
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Il s'agit de créer un réseau de collecte des eaux usées sur l'ensemble du bourg de Bruère-Allichamps, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 500 m de réseau gravitaire, - 485 m de réseau en refoulement, - 2 postes de refoulement, - 355 boîtes de branchements (1 par foyer). <p>Les eaux usées seront ensuite envoyées par refoulement vers la station d'épuration de La Celle qui devrait être en service en 2024.</p> <p>Un agrandissement de la station de La Celle sera donc nécessaire pour traiter les eaux usées de Bruère-Allichamps, soit environ 500 équivalents habitants supplémentaires.</p> <p>Le coût du projet est estimé à environ 2 200 000 € HT.</p>
Caractère structurant	<p>Amélioration de la qualité des eaux du Cher, Suppression du risque de contact direct avec des eaux usées brutes.</p>
Montage du projet (ex. concession)	<p>Un maître d'œuvre travaille sur le sujet, des entreprises privées, après mise en concurrence, réaliseront les travaux.</p> <p>Les ouvrages seront par la suite intégrés au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, géré par la société Veolia Eau.</p>
Intérêt communautaire	<p>Compétence de Cœur de France depuis sa création en 1999.</p>
Evaluation	<p>Contrôle des raccordements des particuliers après mise en service des ouvrages.</p> <p>Prélèvements et analyses de l'eau du Cher pour constater l'amélioration de sa qualité physico-chimique et bactériologique.</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER

Etudes préalables réalisées, phase PRO en cours de finalisation.
Durée des travaux estimée à 24 mois.
Début des travaux : 1er semestre 2024 si obtention des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux de construction d'un réseau d'eaux usées et agrandissement de la station d'épuration de La Celle	2 000 000 €	2 000 000 €	Département	50 000 €	4 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser)		
			Région Centre Val de Loire, préciser		
			Autre (préciser) Agence de l'eau	800 000 €	40 %
			Sous-total des aides		
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	1 150 000 €	56 %
TOTAL DES DEPENSES HT	2 000 000 €	100 %	TOTAL DES RECETTES	2 000 000 €	100%

Communauté de communes Cœur de France

<p>FICHE-PROJET</p> <p>N°12</p>	<p>Intitulé du projet :</p> <p>Travaux d'accès à la future Zone d'Activité d'Orval</p>
<p>TYPE D'ACTION /LOCALISATION</p>	<p>Type d'opération :</p> <p><input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude</p> <p><input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Localisation :</p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE</p>	<p>Organisme : Communauté de communes Cœur de France</p> <p>Responsable légal : Daniel BÔNE, Président</p> <p>Adresse : 1 rue Philibert Audebrand –18200 Saint-Amand-Montrond</p> <p>Tél. 02 48 82 11 46</p> <p>Courriel : contact@cc-coeurdefrance.fr</p>
<p>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</p>	<p><input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs</p> <p><input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique</p> <p>Mobilité</p> <p><input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine</p>

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	La sortie d'autoroute d'Orval est sous-exploitée. Cœur de France travaille sur la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) à vocation économique, à proximité immédiate de l'échangeur.
OBJECTIFS	Aménager les voies d'accès et de desserte des futures parcelles de la ZAC.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Une première tranche de travaux consiste en l'élargissement de la voie d'accès à la future ZAC, étant donné l'implantation d'une entreprise de cartonnage qui reçoit 30 semi-remorques en moyenne par jour.</p> <p>Travaux nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargissement de la voie d'accès, - Renforcement de la structure de chaussée pour le passage de 60 poids-lourds par jour, Application d'un revêtement adapté, - Création d'une voie provisoire pour assurer la continuité de service de l'entreprise pendant les travaux, - Création d'un réseau et d'un stockage d'eaux pluviales inhérents aux voies aménagées. <p>Estimation des travaux : 400 000 € HT</p>
Caractère structurant	Accès à la future ZAC des Socques
Montage du projet (ex. concession)	Maîtrise d'œuvre et travaux réalisés par des entreprises privées.
Intérêt communautaire	Compétence économique, installation de nouvelles entreprises
Evaluation	Nombre d'entreprises installées sur la ZAC

CALENDRIER PREVISIONNEL	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	<p>Début des travaux : 1er semestre 2024</p> <p>Durée des travaux : 4 mois</p>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux d'élargissement de la voie d'accès à la ZAC des Socques	450 000 €	450 000 €	Département	50 000 €	12,5 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) DETR	100 000 €	25 %
			Région Centre Val de Loire, préciser		
			Autre (préciser)		
			Sous-total des aides		
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	300 000 €	62,5 %
TOTAL DES DEPENSES HT	450 000 €	100%	TOTAL DES RECETTES	450 000 €	100%